

Royaume du Maroc



Parlement

**“Open Government Partnership (OGP)”
Projet du Plan d’Action de la Chambre des
Représentants
au titre de l’année 2022-2023**

Engagement 1	
Partenariat consolidé avec les Organisations de la Société Civile (OSC)	
Janvier 2022- (Engagement qui s’étale sur la législature)	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Chambre des Représentants
Description de l’engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l’engagement est pris ?	<ul style="list-style-type: none">• La nécessité d’asseoir solidement, sur des bases solides, la concertation avec les acteurs sociaux et leur implication dans les travaux de législation, de contrôle et d’évaluation ;• Le besoin exprimé par les acteurs sociaux en matière de formation aux fondamentaux de la démocratie participative (pétitions et motions en matière législative destinés aux pouvoirs compétent) et une aspiration pour faire entendre leur voix.
En quoi consiste l’engagement ?	L’engagement consiste à :

	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les acteurs sociaux comme cible phare dans le processus d'implémentation des principes de l'OGP en matière de Parlement Ouvert. • Répondre aux attentes des acteurs sociaux exprimées notamment lors des réunions d'audition, organisées par la Chambre des Représentants et lors des séminaires thématiques régionaux organisés par notre partenaire le NDI. • Hisser au rang d'engagement principal ce partenariat avec les acteurs sociaux. <p>Par ailleurs, et engagement capitalise sur <u>les acquis et les actions réalisées du Plan National 2019-2020</u> et vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités les acteurs sociaux sur les principes, les valeurs et les fondamentaux de l'Initiative du Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (OGP). • Former des formateurs des acteurs sociaux pour assurer l'encadrement des acteurs sociaux locaux notamment en matière de la démocratie participative et citoyenne. • Inciter et encourager les acteurs civils, les milieux académiques et les centres de recherche à exploiter les documents et les données produites par la Chambre des Représentants, en vue de promouvoir la recherche scientifique dans la matière parlementaire. • Accompagner les acteurs sociaux dans l'appropriation des rôles et fonctions de la Chambre des Représentants (le contrôle, la législation, l'évaluation des politiques publiques et la diplomatie parlementaire).
<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>La Chambre des Représentants en tant que dépositaire du pouvoir législatif s'investira pleinement dans un processus de renforcement de la confiance, de dialogue et de partenariat avec la société civile, et par conséquent avec la société en matière de démocratie participative.</p>
<p>Pourquoi cet engagement est</p>	<p>Cette forme de l'exercice démocratique qui permet aux citoyennes et citoyens de présenter aux institutions compétentes des pétitions (pouvoirs exécutif et</p>

<p>pertinent en matière des valeurs de l'OGP ?</p>	<p>législatif) et des motions en matière législative, est sans doute un préalable de consolidation et de renforcement de la démocratie participative. Elle est à même de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'adhésion et l'implication des citoyennes et des citoyens dans le processus législatif ; • Promouvoir l'ouverture de la Chambre des Représentants sur la société ; • Encourager les citoyennes et les citoyens à participer au processus de contrôle et d'évaluation des politiques publiques ; • Assurer l'accès aux fonds documentaire de l'Institution législative ; • Consacrer et véhiculer la culture de la démocratie participative. • Mettre en valeur les données ouvertes de la Chambre des Représentants (Open Data) au profit des milieux universitaires et des acteurs sociaux.
<p>Informations supplémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Chambre des Représentants a entamé des actions soutenues visant à améliorer l'accès à l'information et la participation du public. Il s'agit de : <ol style="list-style-type: none"> 1) Veiller à la mise en œuvre de la loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information. 2) La création de la commission ad-hoc rattachée au bureau de la Chambre des Représentants chargée de recevoir les pétitions et les motions en matière législative. • La Chambre des Représentants a entamé le processus de développement d'une plateforme web autonome pour gérer les pétitions et les motions en matière législative qui lui sont destinées. Il est à noter que la plateforme « e-participation » a démontré qu'une co-gestion parlement-gouvernement pose quelques difficultés d'ordre forme. • La Chambre des Représentants a signée en janvier 2020 une convention de partenariat et de coopération scientifique avec le ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le ministère délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et les 12 universités publiques marocaines afin

de promouvoir la recherche scientifique en matière d'études parlementaires.

- Le 1^{er} forum avec les acteurs sociaux sur les sujets généraux du Gouvernement Ouvert et la démocratie participative le 23 mai 2019 , et le 2^{ème} séminaire intitulé « Démocratie participative : Contraintes de la réalité et perspectives de développement » avec la participation des acteurs sociaux et des milieux universitaires le 25 février 2020 ont débouché, en partie, sur des idées, qui ont été prise en compte dans le contenu des amendements, adoptés par le parlement. *(la Loi organique n° 64.14 fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des motions en matière législative telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi organique n° 71.21 ; la loi organique n° 44.14 fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi organique n° 70.21.)*

Engagement 2	
<i>Faire prévaloir le principe du Parlement de proximité (Action d'émission : La Chambre des Représentants se déplace au niveau territorial)</i>	
Mai 2022- (Engagement qui s'étale sur la législature)	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Chambre des Représentants
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Le processus de l'ouverture physique de la Chambre des Représentants sur la société ne profite pas à pied d'égalité à toutes les régions du Royaume. Le degré de connaissance du parlement est en-deçà de la place institutionnelle prépondérante qui est sienne sur l'échiquier politique et institutionnel national.
En quoi consiste l'engagement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser diverses activités au niveau territorial avec la participation des membres de la Chambre des Représentants, les acteurs locaux, les établissements scolaires et universitaires et les acteurs sociaux (séminaires, tables-rondes, caravanes et forums). Ces activités seront étayées par la présentation des différents supports édités dans le cadre du Plan d'Action National 2019-2020 (vidéos animées, bandes dessinées, supports papier « dépliants multilingues » et des guides pratiques destinés aux jeunes et enfants écoliers). • Organiser des ateliers et des animer des exposés afin d'améliorer le degré de connaissance du parlement, ses prérogatives et ses rôles auprès du public de tout âge, notamment les jeunes afin de garantir une éducation civique basée sur la culture de la participation et l'ouverture.
Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?	Les activités de proximité favorisent l'adhésion et l'implication du citoyen dans le processus de consécration de l'Etat de droit ; une institution est l'écoute des citoyennes et citoyens ne peut qu'être respectable et respectée.

<p>Pourquoi cet engagement est pertinent en matière des valeurs de l'OGP ?</p>	<p>L'adhésion et l'implication des citoyens dans le processus de législation, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques sont à même de faire prévaloir les principes de la proximité, d'ouverture, et de la transparence.</p>
<p>Informations supplémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions d'ouverture territorialisée prévues dans ce cadre aux niveaux régional et local ont été reportées en raison de la pandémie du Covid-19. • La Chambre des Représentants a mis à la disposition du public des vidéos didactiques relatives la procédure législative, présentant des informations sur les procédures de pétitions et de motions en matière législative, ainsi que des vidéos sur les acteurs institutionnels et sur la diplomatie parlementaire. Ces contenus sont disponibles en versions numérique et papier.

Engagement 3	
<i>Ouverture sur le public (Action de réception : Le Parlement reçoit les citoyens, notamment les jeunes, les élèves et les étudiants)</i>	
Janvier 2022- (Engagement qui s'étale sur la législature)	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Chambre des Représentants
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	L'ouverture physique de la Chambre des Représentants constitue un outil important pour faire connaître <i>in situ</i> les rôles et les attributions de l'Institution législative aux citoyennes aux citoyens en plus de son patrimoine architecturale et culturelle. Cependant, il a été constaté qu'environ 80% des visiteurs sont issus des zones limitrophes de la capitale administrative du Royaume.
En quoi consiste l'engagement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture des lieux, des bâtiments et des archives de la Chambre des Représentants au public. • Augmentation de façon substantielle du nombre des visites guidées et encadrées de groupes notamment parmi les écoliers, les lyciens et les étudiants des écoles supérieures et des universités y compris ceux et celles issus des agglomérations loin de la capitale ; • L'encouragement de la participation citoyenne des jeunes en vue de contrer l'antiparlementarisme (phénomène mondial) et de renforcer la confiance dans le parlement; • Organisation de journées portes dans les locaux de de la Chambre des Représentants ; • L'implication des jeunes à travers la sensibilisation, la réouverture de « <i>l'espace de la mémoire historique</i> » du parlement marocain et l'organisation de rencontres avec les jeunes.

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à la disposition du « public visiteur » des contenus diversifiés à même de le rapprocher de la vie parlementaire. • Diffusion des supports de communication papier (des livrets et dépliants) déjà publiés et prêts à l'usage destinés aux enfants et aux jeunes • Organisation des rencontres /débats avec les députés au siège de la Chambre des Représentants.
<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>L'accroissement du nombre des visites est à même de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la participation citoyenne et le sens de l'engagement chez les générations futures ; - Réduire le phénomène de l'antiparlementarisme à travers le renforcement de l'appropriation de l'information par les jeunes citoyens(nes). - Renforcer l'ouverture de la Chambre des Représentants sur la société. - Faire prévaloir le principe de la justice spatiale en faveur des visiteurs issus de zones distantes.
<p>Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs de l'OGP ?</p>	<p>Cet engagement vise à améliorer l'ouverture sur le public via les visites des citoyennes et des citoyens qui peuvent accéder aux locaux de la Chambre des Représentants et assister aux séances plénières. Il contribue également à renforcer la transparence du parlement à travers la mise à disposition des documents et archives au profit des visiteurs et l'interaction avec les députés.</p>

Engagement 4	
<i>Consolider le Parlement Numérique</i>	
Janvier 2022- (Engagement qui s'étale sur la législature)	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Chambre des Représentants
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	A l'instar des autres parlements nationaux, la Chambre des Représentants qui s'est engagée depuis 2014 dans un processus de transformation digitale continu, confronte des défis à caractère informationnel, environnemental et communicationnel.
En quoi consiste l'engagement ?	<p>Le chantier du Parlement numérique initié par la Chambre des Représentants s'inscrit dans l'optique de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir au public une information fondée en temps réel ; • Réduire la dépendance aux supports papiers (le taux de réduction réalisé a atteint 80%) ; • Moderniser les processus du travail parlementaire ; • Consolider la démocratie participative. <p>Ce chantier digital s'est cristallisé, en partie, par la refonte du site web en janvier 2020, avec le lancement d'un ensemble d'applications/plateformes interactives permettant de collecter les avis et les commentaires des citoyens. Une plateforme a été déjà développée permettant le transfert de documents entre la Chambre des Représentants, la Chambre des Conseillers et le gouvernement (Projets de loi, propositions de lois, PV et rapports des réunions, amendements, rapports des commissions...). Par ailleurs, une série d'applications mobiles et plateformes web dédiées seront développées. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une application dédiée à la promotion de la démocratie participative (pétitions et motions en matière législative) ; • Une application pour l'évaluation des politiques publiques avec une base de données dédiée ; • Une application interactive entre le (a) député (e) et la population de sa circonscription locale ou régionale.

<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>La transformation digitale de la Chambre des Représentants permettra la mise à disposition d'une information de sources crédibles au profit aux citoyennes aux citoyens, l'ouverture de l'institution, la contribution à honorer les efforts et les engagements du Royaume du Maroc en matière environnementale et écologique, la modernisation des processus du travail parlementaire, et le renforcement de la démocratie participative.</p>
<p>Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs de l'OGP ?</p>	<p>Cet engagement permettra de rapprocher l'information parlementaire aux citoyennes aux citoyens et renforcer l'ouverture, la transparence, la crédibilité, l'efficacité, l'efficience de la Chambre des Représentants.</p>

Engagement 5

Implication des citoyens dans les processus du Travail Parlementaire (Contrôle / Législation / Evaluation des Politiques Publiques)

Janvier 2022- (Engagement qui s'étale sur la législature)

Agence/entité
responsable pour la mise
en œuvre

Chambre des Représentants

Description de l'engagement

Quel est le problème
public en réponse auquel
l'engagement est pris ?

Consultation et implication des citoyens dans les attributions et les fonctions de la Chambre des Représentants

En quoi consiste
l'engagement ?

Cet engagement, qui vise à promouvoir la participation inclusive des citoyennes et citoyens, à renforcer les processus du travail parlementaire, l'ouverture et la transparence de la Chambre des Représentants, s'articule sur trois axes :

- Forte de sa pratique en matière de l'évaluation des politiques publiques, la Chambre des Représentants organisera des auditions, des consultations et des concertations avec les groupes cibles et les bénéficiaires ultimes de la politique publique évaluée ; et ce pour mesurer l'impact de l'intervention publique ;
- Créer un espace dédié au contrôle citoyen de l'action gouvernementale, qui permet ainsi aux citoyens de proposer des actions de contrôle afférentes à des problématiques qui les concernent.
- La publication des propositions et projets de lois soumis à la procédure législative et ce afin de collecter les commentaires et les avis des citoyennes et des citoyens.

Ce mécanisme permettra d'impliquer la société davantage dans le processus législatif, le contrôle de l'action gouvernementale, et l'évaluation des politiques publiques.

<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>La participation citoyenne dans le processus législatif favorise une adhésion plus inclusive et une consolidation de la confiance dans le travail parlementaire. Elle permet aussi de mesurer l'impact de ce travail sur la société.</p>
<p>Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs de l'OGP ?</p>	<p>Encourager la participation citoyenne, et la prise de conscience des enjeux de la démocratie institutionnelle et participative, et par la même, renforcer le contrôle citoyen sur l'action publique en ce qui est lié aux prérogatives du parlement.</p>

Engagement 6

« Colonies de Vacances Thématiques Apprenantes des Valeurs Démocratiques »

Mars 2022- (Engagement qui s'étale sur la législature)

Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Chambre des Représentants
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<p>Le phénomène mondial montant manifesté par le désengagement des citoyens, notamment les jeunes, vis-à-vis de la politique, et l'antiparlementarisme représentent un danger pour l'avenir de la démocratie institutionnelle ;</p> <p>Par ailleurs, le recours aux réseaux sociaux comme sources d'information a accéléré la diffusion de fausses informations, « fake news » qui nuisent la démocratie institutionnelle.</p> <p>Ces jeunes, force vive de la société, sont les plus exposés manipulations ; par conséquent, la tendance de désengagement et de négligence vis à vis des institutions représentatives, de l'action politique et l'engagement partisan est plus forte chez cette frange d'âge.</p>
En quoi consiste l'engagement ?	<p>Cet engagement consiste à organiser des colonies de vacances thématiques apprenantes des valeurs démocratiques au profit des jeunes, la colonie de vacances, étant, un espace éducatif de socialisation idoine des valeurs démocratiques.</p> <p>Elles permettent aux jeunes de s'approprier les prérogatives, les missions et les fonctions du parlement, (le contrôle, la législation, l'évaluation des politiques publiques et la diplomatie parlementaire) et par conséquent les valeurs démocratiques.</p>
Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?	<p>L'appropriation par les jeunes des attributions et rôles du parlement renforce le sentiment civique; et il est à même d'inverser la tendance l'antiparlementarisme.</p> <p>Elle rapprochera les jeunes via des méthodes et outils didactiques de transfert des connaissances d'une manière ludique de l'indispensabilité de la démocratie institutionnelle et du parlementarisme.</p> <p>Elles permettront, par ailleurs, d'outiller les jeunes par des connaissances fiables pour contrer la désinformation qui cible les institutions.</p>

<p>Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs de l'OGP ?</p>	<p>Cette nouvelle forme d'apprentissage des valeurs démocratique, et de dialogue permettra de renforcer l'ouverture de la Chambre des Représentants sur les jeunes citoyennes et citoyens.</p> <p>Elle permettra aussi la consolidation des relations de partenariat entre la Chambre et les ONG, qui encadrent les jeunes et les colonies de vacances, en instaurant un canal institutionnalisé qui permettra aux jeunes d'exposer leurs propres préoccupations, et par la même avancer des propositions et des idées susceptibles d'être intégrés dans l'action parlementaire.</p>
---	--

Engagement 7	
« Forums Légistiques de Proximité » « FLP »	
Mars 2022- (Engagement qui s'étale sur la législature)	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Chambre des Représentants
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Les institutions représentatives sont devenues la cible d'un discours antiparlementariste. Par conséquent, une frange de la société juge que la performance de ces institutions est en deçà de leurs attentes.
En quoi consiste l'engagement ?	Initier des forums légistiques de proximité, à caractère interactif, par les membres du parlement au niveau de leurs circonscriptions qui sont à même de faciliter l'apprentissage, l'implication des citoyens dans le processus d'élaboration des avant-projets des initiatives législatives.
Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?	<p>La mise en œuvre de cet engagement est de nature à permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'initiation et l'implication des citoyennes et des citoyens à travers ces forums dans le processus de l'élaboration des lois ; - Le rapprochement de la Chambre des Représentants des citoyens ; - La démystification des représentations erronées sur l'action parlementaire, notamment la rédaction des lois.

<p>Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs de l'OGP ?</p>	<p>Ce mécanisme de proximité, d'écoute, de dialogue et d'apprentissage des techniques et outils de l'élaboration des textes de lois permettra de renforcer l'ouverture de la Chambre des Représentants sur les citoyennes et citoyens.</p> <p>Par ailleurs, elle permettra de donner la parole aux citoyens, de les impliquer dans le processus législatif ; et par ricochet, l'interactivité entre la Chambre des Représentants, via ses députés, sera renforcée, en donnant la parole aux citoyennes et citoyens pour proposer et émettre des avis, des commentaires et des améliorations sur les textes de lois, impactant leurs vies.</p> <p>Les "FLP" permettront aussi aux députés de mobiliser les électeurs autour des initiatives législatives.</p>
---	--